



LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE



 BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

Réunion des Personnes Publiques Associées
16 décembre 2022



Ordre du jour

Introduction

I. Présentation du Programme

d'Aménagement Stratégique (PAS)

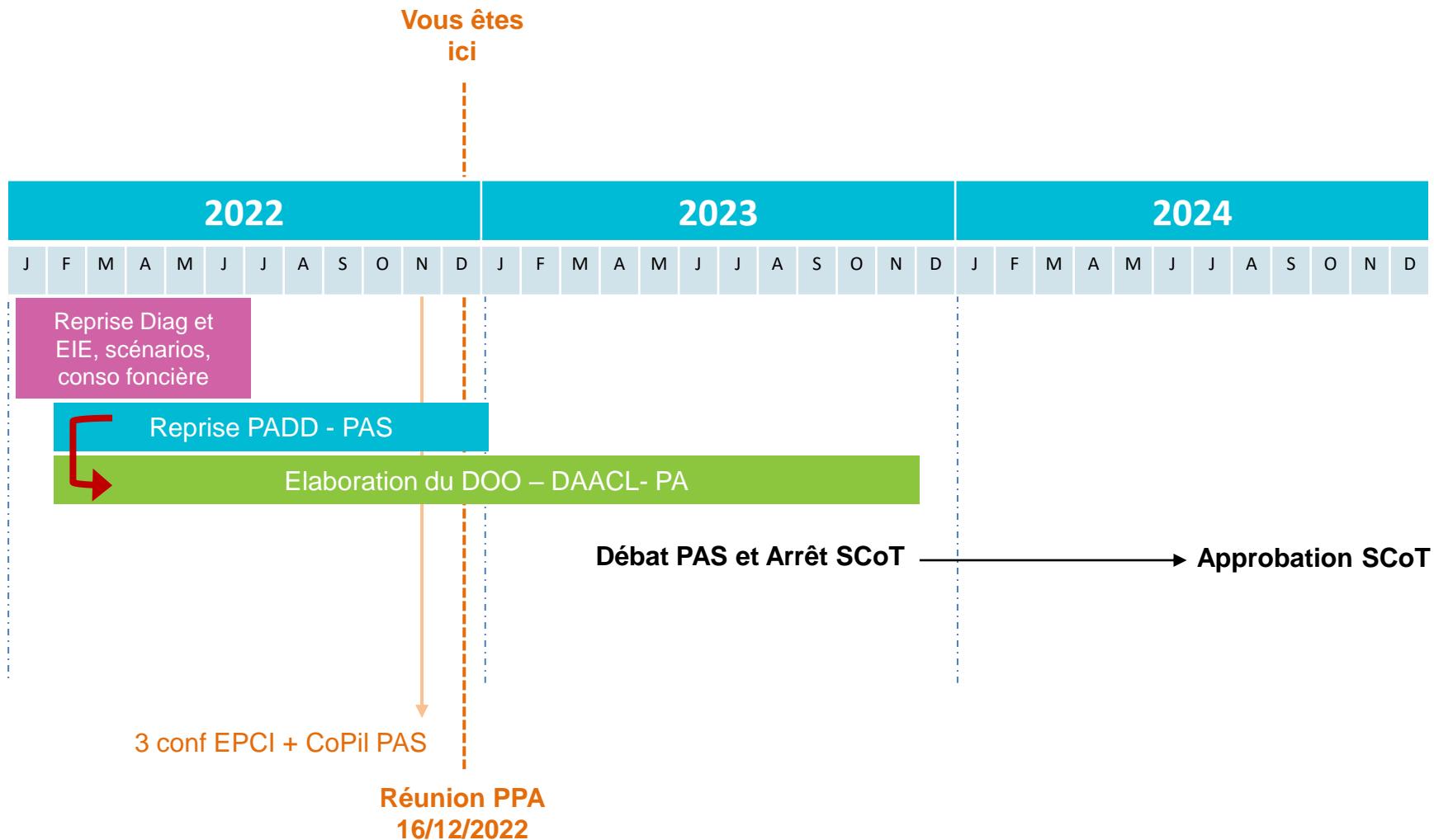
**II. Etat de la consommation foncière sur les
10 dernières années**

**III. Scénario de population et de production
de logements pour 2040**

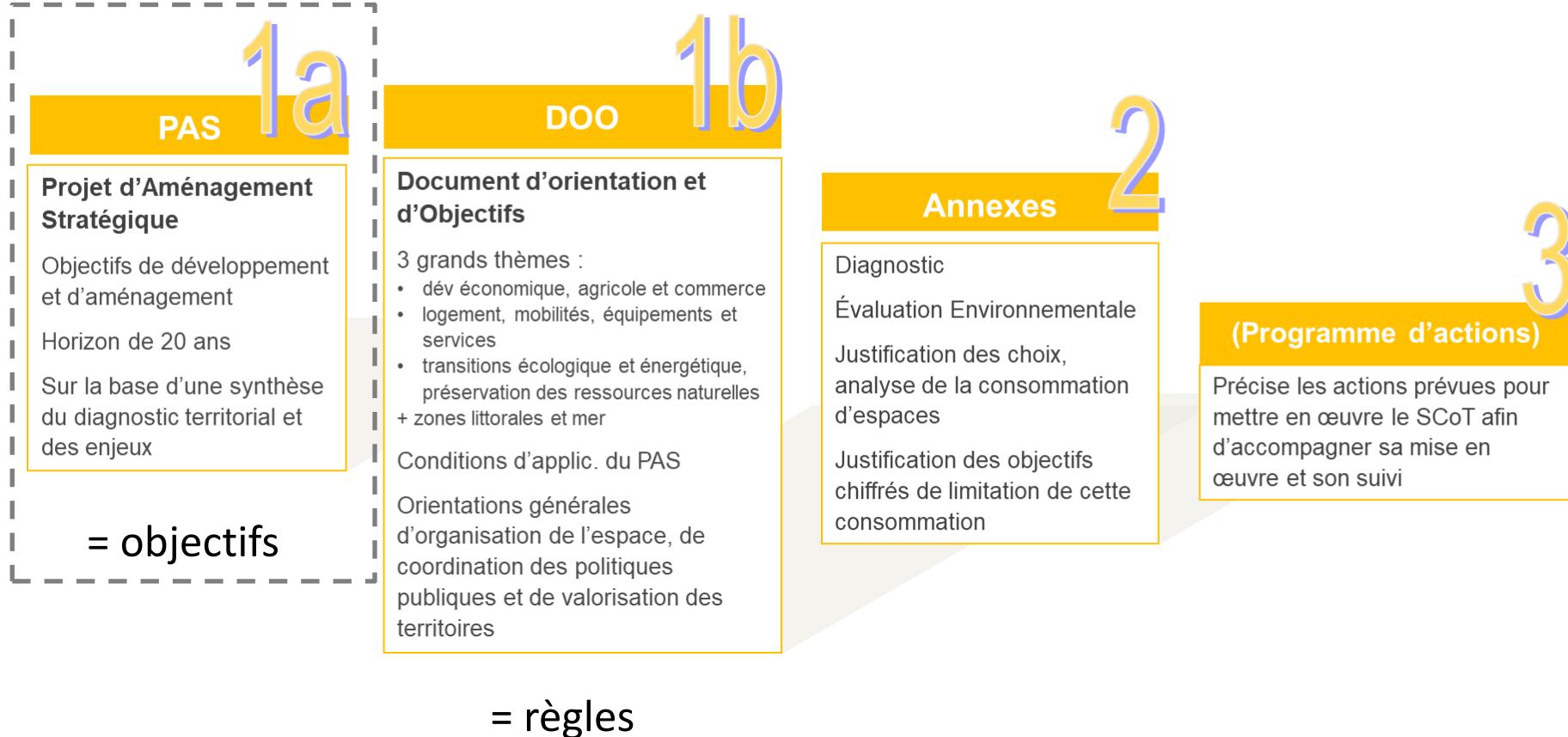


Introduction

Calendrier



Le contenu du SCoT après l'ordonnance du 17 juin 2020



3 ateliers thématiques pour 3 axes du PAS et du DOO

Atelier 22 juin :

Axe 1 « Logements, mobilités, équipements et services »

Atelier 28 juin :

Axe 2 « Transition écologique et énergétique »

Atelier 23 septembre :

Axe 3 « Développement économique, agriculture et commerces »



Un travail de reformulation des objectifs du PAS et d'identification d'orientations du DOO à partir d'exemples



Présentation du PAS



Contenu du PAS

Une vision du territoire qui s'appuie sur 3 piliers :

Préambule



PROTÉGER ET CONFORTER
LES VALEURS
FONDATRICES DE BAIE DE
SOMME 3 VALLÉES

- *Démarche SCoT compatible avec SRADDET, PNR et intègre le PCAET*
- *Complémentarité littoral/ rétro-littoral*
- *Protection des supports de biodiversité : vallées, zones humides, massifs dunaires, boisements, coteaux, plateaux,...*
- *Préserver les ambiances apaisées de la Picardie maritime support de qualité de vie et tourisme*
- *Valoriser le patrimoine traditionnel (villages courtils, écluses, moulins, corps de ferme,...)*



RETRouver DE
L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE
À CHAQUE POINT DU
TERRITOIRE

- *Un développement urbain reconstruit autour d'une armature équilibrée entre littoral et avant-pays*
- *Articulation entre centralités du territoire et échelle de proximité*
- *Coopération entre littoral et avant-pays / agglomération et rural / centralités et périphérie dans le développement des différents domaines (habitat, commerce, services,...)*



LES CONDITIONS POUR LA
RÉUSSITE DU
PROJET DE
DÉVELOPPEMENT

- *Une offre renouvelée en habitat*
- *Une meilleure accessibilité régionale (ligne Abbeville-Le Tréport ; Amiens-Abbeville-Boulogne) pour une liaison facilitée aux polarités extérieures (Lille, Paris, Londres, Benelux)*
- *Une redynamisation de l'économie de l'emploi et du tourisme, au service de l'attractivité*
- *Une ingénierie nouvelle pour la mise en œuvre du SCoT, son évaluation et adaptation dans le temps*

Contenu du PAS

Un projet de territoire structuré autour de 3 axes :

A/ Pour une organisation territoriale rééquilibrée et complémentaire

B/ Les orientations environnementales et paysagères pour un aménagement et un développement durables

C/ Les orientations économiques pour valoriser les savoir-faire et dynamiser le territoire

A/ Pour une organisation territoriale rééquilibrée et complémentaire



A1

La complémentarité et la solidarité entre le littoral et l'avant pays



A2

Un modèle urbain plus qualitatif et vertueux



A3

Une politique de l'habitat en faveur du rééquilibrage du territoire et de la satisfaction des besoins de tous



A4

Une interaction forte entre mobilités et rééquilibrage territorial

A/ Pour une organisation territoriale rééquilibrée et complémentaire

A1 La complémentarité et la solidarité entre le littoral et l'avant pays

A2 Un modèle urbain plus qualitatif et vertueux

A3 Une politique de l'habitat en faveur du rééquilibrage du territoire et de la satisfaction des besoins de tous

A4 Une interaction forte entre mobilités et rééquilibrage territorial

A1-1 De nouveaux enjeux pour l'aménagement de la Picardie maritime

- Une **stratégie collective** pour un développement **solidaire** du territoire
- Des **logements abordables** pour toute la population
- Des **capacités cohérentes** en équipements publics, économie présentielle, et accueil touristique

A1-2 S'appuyer sur l'avant-pays pour relayer l'offre d'habitat et d'équipements

- **Communes littorales** : une offre de logements pour les populations locales
- **Communes proches littoral** : une offre complémentaire abordable liée aux activités saisonnières et travail en mobilité
- **Centralités de l'avant-pays** : réservier un foncier nécessaire aux nouveaux équipements (tourisme, santé)
- **Communes de l'avant-pays** : une offre commerciale dans les centres-bourgs et polarités ; des sites d'activités à dimensionner qui profitent d'un foncier plus attractif ; conforter l'hébergement touristique

A1-3 Une logique nouvelle pour l'accueil des équipements et de l'hébergement touristiques

- Eviter la banalisation des 5 **communes balnéaires**
- **Accueillir mieux** et orienter l'offre sur **Abbeville** et les deux grands avant-pays du Ponthieu et du Vimeu

A/ Pour une organisation territoriale rééquilibrée et complémentaire

A1 La complémentarité et la solidarité entre le littoral et l'avant pays

A2 Un modèle urbain plus qualitatif et vertueux

A3 Une politique de l'habitat en faveur du rééquilibrage du territoire et de la satisfaction des besoins de tous

A4 Une interaction forte entre mobilités et rééquilibrage territorial

A2-1 La mixité territoriale et la mutualisation des équipements pour un territoire plus facile à vivre

- Structurer l'**offre de proximité** autour d'un réseau de **mobilités douces**
- Reconquérir les **espaces monofonctionnels**

A2-2 L'affirmation d'un territoire animé et préservé

- Donner un rôle de **cohésion sociale aux villes et villages** : qualité d'accueil et de fonctionnement
- Retrouver des **équipements structurants** dans les **centralités**

A2-3 La régénération des espaces résidentiels mutables

- 1/ Le « **logement sans foncier** » : réhabilitation de la vacance et recomposition du parc habité
- 2/ La transformation de l'habitat individuel vers **l'habitat partagé**
- 3/ La transformation de l'habitat individuel à partir **d'opérations d'ensemble**
- 4/ Restructuration des **grandes friches** et **entrées de ville**

A2-4 une meilleure connaissance et la maîtrise du foncier opérationnel

- Un stratégie à développer à **l'échelle du SCoT et des EPCI**, tenant compte des **espaces emblématiques** à préserver
- Une logique de **recyclage du foncier** mal urbanisé

A/ Pour une organisation territoriale rééquilibrée et complémentaire

A1 La complémentarité et la solidarité entre le littoral et l'avant pays

A2 Un modèle urbain plus qualitatif et vertueux

A3 Une politique de l'habitat en faveur du rééquilibrage du territoire et de la satisfaction des besoins de tous

A4 Une interaction forte entre mobilités et rééquilibrage territorial

2021/2031

Ne pas dépasser la moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers observée entre 2011 et 2021 (création ou extension d'espaces urbanisés)

2031/2041

Baisse du rythme de l'artificialisation

2041/2050

Nouvelle baisse du rythme de l'artificialisation
A partir de 2050 : mise en œuvre du ZAN

A3-1 Les besoins de logements pour le niveau d'ambition du territoire

- Tendance passée (1999-2019) : + 700 habitants (+0,05%/an)
- **Une ambition cohérente et modérée pour 2040** : + 3000 habitants (+0,13%/an)
- **Un besoin en production de 12 500 logements entre 2019-2040 (570/an)**

A3-2 La réponse aux besoins de la population et du territoire

- Un **recentrage** entre littoral et l'avant-pays et le Vimeu
- **Littoral** : offre de logement accessible à proposer pour jeunes ménages permanents et à destination des saisonniers
- **Avant-pays et Vimeu** : offre répondant à une attractivité renouvelée en s'appuyant sur leurs spécificités

A3-3 Des objectifs à articuler avec la mise en œuvre de la trajectoire « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050

- **2021-2030** : -50% de la consommation (usage des surfaces) d'espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à 2011-2020 (480ha), soit **240 ha**.
- **2031-2040** : poursuivre la diminution de l'artificialisation (fonctionnalités écologiques) des sols pour s'inscrire dans la trajectoire 2050.

A/ Pour une organisation territoriale rééquilibrée et complémentaire

A1 La complémentarité et la solidarité entre le littoral et l'avant pays

A2 Un modèle urbain plus qualitatif et vertueux

A3 Une politique de l'habitat en faveur du rééquilibrage du territoire et de la satisfaction des besoins de tous

A4 Une interaction forte entre mobilités et rééquilibrage territorial

----- A4-1 Une mobilité mieux organisée pour un territoire plus fluide

- Améliorer le niveau de **desserte régionale**
- **Abbeville, Noyelles-sur-Mer et Rue** comme « Portes ferroviaires » de la Picardie maritime
- Développer des **solutions de mobilité adaptées** dans l'avant-pays

A4-2 Développer de nouvelles logiques de mobilités adaptées aux besoins des habitants des espaces ruraux et urbains

- Renforcer les **alternatives à la voiture** en aménageant les **grands réseaux de déplacement collectif**
- Proposer des **mobilités de courtes distances** dans les **centralités**

A4-3 Ménager le littoral en retenant en amont les grands flux de mobilité

- Agir en **amont des flux** en renforçant la **relation avant-pays/littoral**

B/ Les orientations environnementales et paysagères pour un aménagement et un développement durables



B1 **Favoriser le développement d'un territoire à forte sobriété environnementale**



B2 **Protéger durablement le socle agro-naturel du territoire**



B3 **Assurer la mise en valeur des sites et des paysages identitaires**



B4 **Développer un territoire résilient face au changement climatique**

B/ Les orientations environnementales et paysagères pour un aménagement et un développement durables

B1 Favoriser le développement d'un territoire à forte sobriété environnementale

B2 Protéger durablement le socle agro-naturel du territoire

B3 Assurer la mise en valeur des sites et des paysages identitaires

B4 Développer un territoire résilient face au changement climatique

B1-1 Poursuivre la dynamique de transition énergétique du territoire, en assurant une performance énergétique exemplaire pour les futurs projets urbains et en favorisant le développement des énergies renouvelables

- Développer les **EnR et de récupération** (sols, solaire, biomasse...)
- Tenir compte du **potentiel agronomique** des sols et des **paysages**
- **Limiter la demande** en énergie du territoire

B1-2 Garantir une gestion durable de la ressource en eau

- Améliorer la **qualité des eaux de baignade**
- Assurer l'accès à l'**eau potable** et limiter les pertes en assurant l'efficacité du réseau
- Assurer la **maitrise des ruissellements** notamment depuis les secteurs les plus pollués

B1-3 Améliorer la réduction et la valorisation des déchets au sein du territoire

- Efforts sur la **prévention et gestion** des déchets
- Initiatives **d'économie circulaires, de valorisation énergétique**

B1-4 Promouvoir une gestion durable des carrières en adéquation avec les ressources et l'environnement

- Pérenniser l'activité des carrières, limiter leur impact, anticiper la reconversion paysagère et leur requalification

B/ Les orientations environnementales et paysagères pour un aménagement et un développement durables

B1 Favoriser le développement d'un territoire à forte sobriété environnementale

B2 Protéger durablement le socle agro-naturel du territoire

B3 Assurer la mise en valeur des sites et des paysages identitaires

B4 Développer un territoire résilient face au changement climatique

B2-1 Protéger et restaurer la trame verte, bleue et noire du territoire, le socle naturel qui constitue, au travers de la diversité de ses milieux, des habitats remarquables pour l'accueil de la biodiversité locale

- Protéger des espaces tels que le **Grand Site Baie de Somme** (30 communes) (Natura 2000)
- Préserver/renforcer le fonctionnement des **corridors écologiques**, notamment ceux identifiés dans la Trame Verte et Bleue du **PNR Baie de Somme Picardie maritime**
- Identifier et protéger les **espaces tampons** entre les milieux naturels/agricoles et urbains, et les éléments paysagers (haies, bosquets, alignements d'arbres)
- Préserver et restaurer la **trame noire**

B2-2 Garantir la pérennité des ressources agricoles, sylvicoles et halieutiques

- Valorisation des **activités traditionnelles liées au littoral**
- Soutenir les initiatives liées à la **production locale** et pratiques durables

B2-4 Promouvoir l'attractivité touristique, tout en garantissant le maintien de la fonctionnalité écologique des espaces emblématiques naturels

- Développer un **tourisme vert** et un **tourisme littoral** soucieux de son environnement

B/ Les orientations environnementales et paysagères pour un aménagement et un développement durables

B1 Favoriser le développement d'un territoire à forte sobriété environnementale

Protéger durablement le socle agro-

B2 naturel du territoire

B3 Assurer la mise en valeur des sites et des paysages identitaires

B4 Développer un territoire résilient face au changement climatique

B3-1 Protéger et mettre en valeur la qualité des grands paysages d'exception (plateaux, vallées et littoral) qui offrent des vues remarquables

- Valoriser la **richesse des entités paysagères** (paysages escarpés et d'estuaires, grands plateaux, vallées)
- Protéger le **patrimoine historiques bâties remarquables et emblématiques** (Grand Site, sites UNESCO liés aux Beffrois, sites classés et inscrits)
- Composer avec les **grandes perspectives remarquables** et les **cônes de vue**
- Maintenir les **coupures d'urbanisation**

B3-2 Assurer la préservation des éléments des patrimoines identitaires locaux qui participent au cadre de vie de baie de somme 3 vallées

- Protéger le **petit patrimoine** participant à l'identité du territoire
- Concilier **nouveaux développements** et mise en valeur du **patrimoine bâti identitaire**
- Assurer l'**intégration paysagère** des nouvelles constructions
- Perpétuer l'organisation paysagère des **villages courtils**
- **Adapter** les rénovations et constructions résilientes aux contraintes du **risque inondation, submersion**

B/ Les orientations environnementales et paysagères pour un aménagement et un développement durables

B1 Favoriser le développement d'un territoire à forte sobriété environnementale

Protéger durablement le socle agro-

B2 naturel du territoire

Assurer la mise en valeur des sites et des

B3 paysages identitaires

B4 Développer un territoire résilient face au changement climatique

B4-1 Protéger les nouveaux secteurs de développement des risques littoraux

- Implantation dans les secteurs **hors risques d'inondations**
- Prise en compte des **risques d'érosion du trait de côte** et ses enjeux fonciers

B4-2 Adapter les zones de constructibilité et les constructions aux spécificités locales liées aux risques naturels inondations (débordement, nappes, ruissellement) et mouvements de terrains

- Tenir compte de PPRI de l'AZI de la Vallée de l'Authie et du TRI d'Abbeville
- Intégrer les **risques de mouvements de terrain**
- Privilégier une urbanisation visant à **limiter l'imperméabilisation des sols**

B4-3 Limiter la vulnérabilité face aux autres risques et nuisances impactant le territoire

- Requalification des **sites et sols pollués** industriels, agricoles et artisanaux
- Tenir compte des **risques, nuisances, pollution, qualité de l'air** dans le développement de l'urbanisation nouvelle

AXE B2

PROTEGER DURABLEMENT LE SOCLE AGRO-NATUREL DU TERRITOIRE



PROTEGER LA TRAME Verte ET BLEUE DU TERRITOIRE, LE SOCLE NATUREL QUI CONSTITUE DES HABITATS REMARQUABLES POUR L'ACCUEIL DE LA BIODIVERSITÉ

Protéger durablement les réservoirs de biodiversité, milieux les plus remarquables :

- Milieux aquatiques et humides
- Milieux littoraux
- Milieux des larris
- Milieux forestiers et bocagers
- Préserver / renforcer le fonctionnement des corridors écologiques notamment ceux identifiés dans la Trame Verte et Bleue de la Charte du PNR
- Identifier et protéger les espaces tampons entre les milieux naturels et urbains notamment les prairies situées au niveau des villages courtis
- Protéger voire renforcer l'interpénétration de la nature dans les villes et villages, notamment dans le cadre de la réalisation de projets urbains
- Préserver et restaurer la trame noire

GARANTIR LA PÉRENNITÉ DES RESSOURCES AGRICOLES, SYLVIQUES ET HALIEUTIQUES

- Mettre en valeur les activités traditionnelles liées au littoral et l'agriculture littorale
- Préserver/renforcer les éléments caractéristiques de paysages agricoles et sylvicoles
- Soutenir les initiatives visant à valoriser les productions locales, les circuits-courts, les pratiques agricoles plus durables et leur diversification des activités agricoles et sylvicoles
- Planifier le développement futur du territoire en limitant la consommation d'espace et les incidences négatives sur les activités agricoles

PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE, TOUT EN GARANTISSANT LE MAINTIEN DE LA FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE DES ESPACES EMBLEMATIQUES NATURELS

- Développer le tourisme « vert » ou « écotourisme » tourné vers la découverte de la culture, du patrimoine industriel, de la nature et de l'environnement
- Développer un tourisme littoral soucieux de son environnement

AXE B3

ASSURER LA MISE EN VALEUR DES SITES ET DES PAYSAGES IDENTITAIRES DU TERRITOIRE

PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LA QUALITÉ DES GRANDS PAYSAGES D'EXCEPTION

Valoriser la richesse et la diversité des entités paysagères du territoire

- Valée de la Somme
- Paysages du littoral
- Paysages de plateaux

Inventorier, protéger et mettre en valeur les patrimoines historiques bâti remarquables les plus emblématiques

- Site classé
- Site inscrit
- Grand site Baie de Somme
- ★ Bien inscrit à l'UNESCO
- Projet de site Patrimonial Remarquable
- Site Archéologique

Composer avec les grandes perspectives remarquables et les cônes de vue, notamment depuis les axes de découverte des paysages

-
-
- Maintenir durablement les coupures d'urbanisation afin de préserver des espaces de respirations entre les zones urbanisées
-
- Améliorer les grands paysages

ASSURER LA PRÉSÉRATION DES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE IDENTITAIRES LOCAUX QUI PARTICIPENT À LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE DE BS3V

- Inventorier, protéger et mettre en valeur le patrimoine classé, inscrit et le petit patrimoine

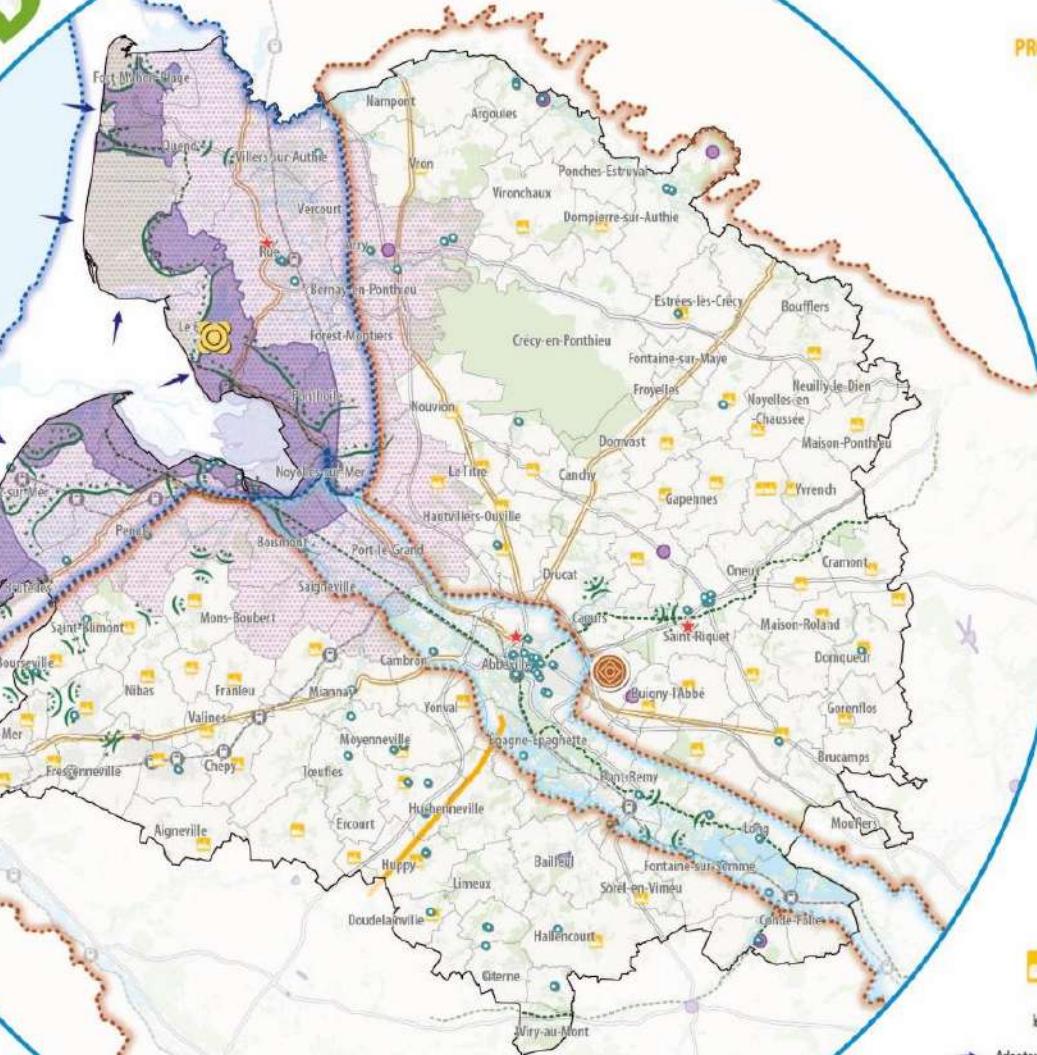
- Concilier nouveaux développements et mise en valeur du patrimoine bâti identitaire

- Assurer l'intégration paysagère des nouvelles constructions et des infrastructures de transports permettant de préserver la qualité des paysages

- Perpétuer l'organisation paysagère des villages courtis, en particulier lors des choix des secteurs de projets futurs, en maintenant les haies paysagères, les prairies, les tours de bourgs, pour préserver/reinforcer les ariéoles bocagères

- Adapter les rénovations et constructions résilientes aux contraintes du risque inondation, submersion ; accepter l'expérimentation de nouvelles formes urbaines

- Reconquérir et valoriser les chemins ruraux



Réalisation: CITADIA CONSEIL - EVEN CONSEIL, Septembre 2022
Sources : IGN, Atlas des Patrimoines

5 km

C/ Les orientations économiques pour valoriser les savoir-faire et dynamiser le territoire



C1

Un territoire économique dynamique et d'avenir



C2

Le développement raisonnable des activités touristiques



C3

Pérenniser et conforter le tissu agricole et maritime



C4

Concilier développement économique et sobriété foncière

C/ Les orientations économiques pour valoriser les savoir-faire et dynamiser le territoire

C1 Un territoire économique dynamique et d'avenir

C2 Le développement raisonnable des activités touristiques

C3 Pérenniser et conforter le tissu agricole et maritime

C4 La régénération des espaces mutables ou sous-optimisés

C1-1 Contribuer au développement des activités économiques existantes

- **Abbeville** en tant que « **pôle d'envergure régionale** »
- Favoriser la diffusion de l'**économie maritime** du littoral vers le rétrolittoral
- Hausse de la part du ferroviaire dans le **transport de marchandises**
- Miser sur les **secteurs pilotes** que sont le Vimeu Industriel (extension de la ZAVI), l'Abbevillois (extension de la Zone de la Baie de Somme) et la ZAC des Hauts Plateaux dans le Ponthieu-Marquenterre

C1-2 Faciliter les synergies propices à l'innovation

- Soutenant les **filières économiques fortes et les pôles existants**, en favorisant la répartition de l'emploi
- Une **offre de formation** notamment post-bac cohérente avec les besoins des entreprises locales
- S'appuyer sur le **numérique** pour la formation, la recherche et l'économie circulaire

C1-3 Un territoire économique d'avenir tendant vers la haute performance environnementale

- Valoriser les **zones d'activités économiques actuelles**, en misant sur la qualité architecturale, paysagère et environnementale des aménagements
- Faciliter l'**émergence d'écosystèmes locaux et le développement de secteurs économiques innovants** autour des économies circulaires et en lien avec les richesses locales (pêche, agriculture, artisanat...)

C/ Les orientations économiques pour valoriser les savoir-faire et dynamiser le territoire

C1 Un territoire économique dynamique et d'avenir

C2 Le développement raisonnable des activités touristiques

C3 Pérenniser et conforter le tissu agricole et maritime

C4 La régénération des espaces mutables ou sous-optimisés

C2-1 Mettre en tourisme tout le territoire du SCoT en complétant les dimensions balnéaires et sites patrimoniaux exceptionnels

Compléter l'offre touristique avec les vocations suivantes :

- Le **tourisme d'affaire**
- Le **patrimoine d'art et d'histoire** et la mise en valeur des sites historiques de l'histoire européenne (Crécy, Guerres mondiales...) ;
- Le **tourisme sportif et loisirs de nature** avec l'atout des plages de la Picardie maritime et des grands espaces naturels (forêt de Crécy...) ;
- Le **tourisme industriel et les savoir-faire** comme éléments de vitrine du territoire
- Le **tourisme rural et l'agritourisme** de caractère (services d'itinérances autour de boucles d'excursion)
- Le **tourisme « fluvestre »** des vallées navigables de l'Authie et de Somme en concertation avec le projet porté par le département (Vallée de Somme, une vallée idéale).

C2-2 Développer des offres touristiques pour attirer les courts/moyens séjours

- Des **hébergements marchands, de qualité** en matière d'intégration paysagère
- La réalisation **d'unités touristiques nouvelles intégrées et adaptées au tourisme d'itinérance** (cyclotourisme, randonnée pédestre et équestre)

C2-3 Favoriser les mobilités douces en rapport avec les destinations touristiques présentes sur le territoire

C/ Les orientations économiques pour valoriser les savoir-faire et dynamiser le territoire

C1 Un territoire économique dynamique et d'avenir

C2 Le développement raisonné des activités touristiques

C3 Pérenniser et conforter le tissu agricole et maritime

C4 La régénération des espaces mutables ou sous-optimisés

C3-1 Promouvoir l'identité agricole et maritime de Baie de Somme 3 Vallées

- Cibler l'émergence d'une **marque agricole territoriale** capable de renforcer le lien producteur-consommateur
- Conforter et valoriser les **filières agricoles existantes** qui font la renommée du territoire (lait, lin cultivé, élevage, betterave...) **filière locales** (pêche et aquaculture) et **du terroirs** (agneaux de prés salés, pêche artisanale côtière, moules de la Baie de Somme, pêche à pied, végétaux marins comestibles, ...)
- Soutenir un **Projet Alimentaire Territorial** (PAT), entrée de projet de territoire à partir de l'alimentation de ses populations, de ses attentes en matière de productions locales (circuit courts, vente à la ferme)

C3-2 Faire des grands ensembles agricoles des éléments majeurs du maintien et de la redynamisation des filières agricoles de la Picardie maritime

C3-3 Accompagner la mise en place d'actions foncières localisées pour la préservation des identités bocagères et conforter la gestion des terrains agricoles

- S'engager pour la réinstallation de nouveaux exploitants

C3-4 Soutenir la transmission des connaissances et des savoir-faire agricoles

C/ Les orientations économiques pour valoriser les savoir-faire et dynamiser le territoire

C1 Un territoire économique dynamique et d'avenir

C2 Le développement raisonné des activités touristiques

C3 Pérenniser et conforter le tissu agricole et maritime

C4 La régénération des espaces mutables ou sous-optimisés

C4-1 Régénérer les espaces économiques mutables

- Revaloriser les **espaces mutables ou sous-optimisés** (entrées de ville, friches d'activités, franges urbaines...)
- Poursuivre les efforts engagés par le territoire en continuité des actions menées par le Grand Site et la Charte du PNR, en faveur de la **qualité des entrées de villes**
- Améliorer les **qualités paysagère et environnementale** des **zones d'activités existantes et à venir**
- Assurer la **renaturation ou la requalification des friches d'activités** situées au sein de l'Abbevillois et du Vimeu Industriel (Abbeville, Béthencourt-sur-Mer, Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville, Friville-Escarbotin, Longpré-les-Corps-Saints...)

C3-2 Réduire la consommation d'espace à vocation d'activité

- **Régénérer du foncier dans les parcs d'activités actuels :**
Par la requalification des quelques friches industrielles actuelles,
Par des opérations de densification positive sur les sites d'activités existants.
- **Développer une offre tertiaire de ville moyenne au cœur de l'Agglomération d'Abbeville**, avec la démarche Action Cœur de Ville
- Permettre la **mise en œuvre des projets porteurs suivants**, tout en limitant au maximum les impacts liés à l'artificialisation:
L'extension de la zone d'activités du Vimeu Industriel,
L'extension du Parc industriel de la Baie de Somme,
La phase 2 du projet logistique de la ZAC des Hauts Plateaux.

Axe C

LES ORIENTATIONS ÉCONOMIQUES POUR UN AMÉNAGEMENT ET UN DÉVELOPPEMENT DURABLES

UN TERRITOIRE ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ET D'AVENIR

- Une attractivité liée aux ports du Nord à privilégier
- Un pôle économique aux dynamiques inter-régionales
- Un territoire qui s'engage dans le soutien de ses pôles d'excellence
- Favoriser la diffusion de l'économie maritime du littoral vers les Avant-Pays
- Contribuer au développement des activités économiques existantes avec notamment trois principaux secteurs pilotes à conforter

LE DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES

Mettre en tourisme tout le territoire du SCoT, et notamment:

- Le patrimoine d'art et d'histoire et la mise en valeur des sites historiques de l'histoire européenne
- Le tourisme sportif et loisirs de nature avec l'atout des plages de la Picardie maritime et des grands espaces naturels
- Le tourisme « fluvial » des vallées navigables de l'Authie et de la Somme

→ Favoriser le développement du tourisme dans l'Avant-Pays qui doit s'accompagner par une réorientation de l'hébergement touristique

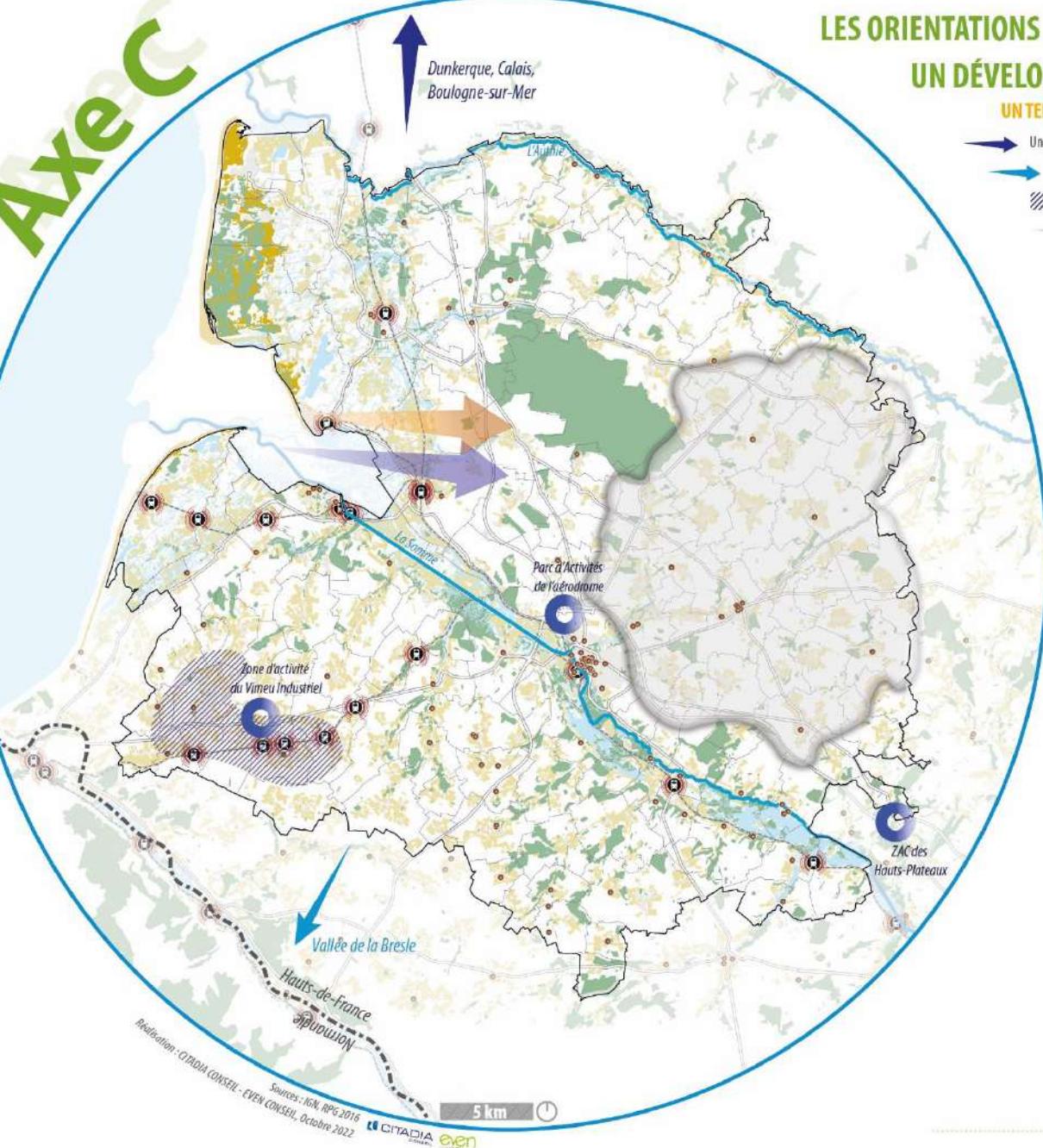
→ Favoriser les mobilités douces en rapport avec les destinations touristiques présentes sur le territoire, notamment en aménageant des plateformes multimodales à aménager en priorité autour des gares SNCF

PÉRENNAIR ET CONFORTER LE TISSU AGRICOLE ET MARITIME

Promouvoir l'identité agricole et maritime de Baie de Somme 3 Vallées

Faire des grands ensembles agricoles des éléments majeurs du maintien et de la redynamisation des filières agricoles de la Picardie maritime, notamment:

en souvençant les prés et les espaces cultivés présents sur l'ensemble du territoire en concevant des projets d'aménagement qui intègrent un traitement paysagé permettant de préserver les villages-courtis



II

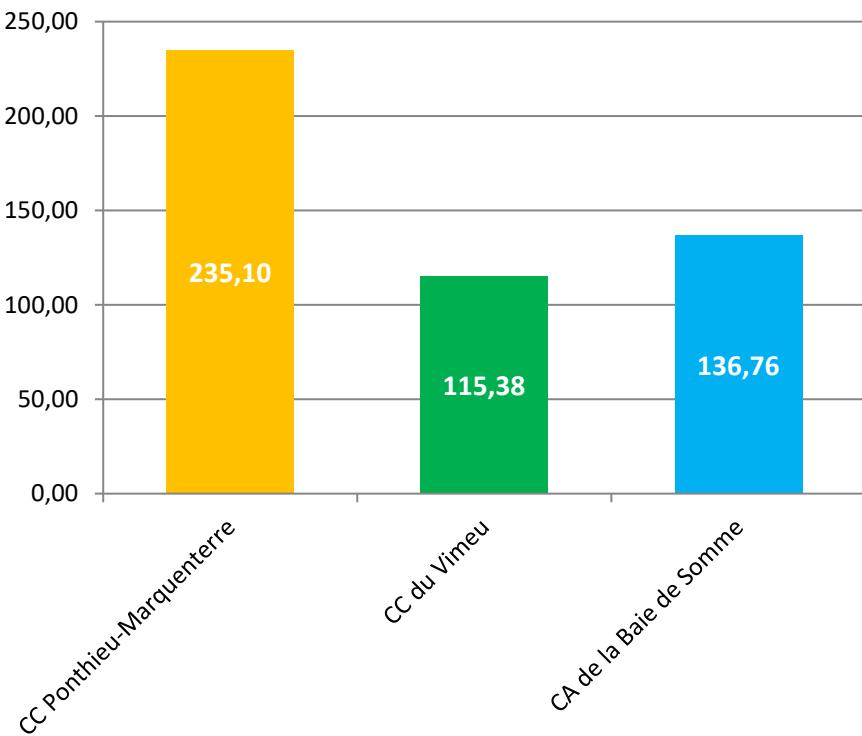
Etat de la consommation foncière sur les 10 dernières années

Répartition des hectares consommés

- Plus de 480 ha consommés entre 2011 et 2020 (incluses)
- Des flux de consommation différenciés par EPCI

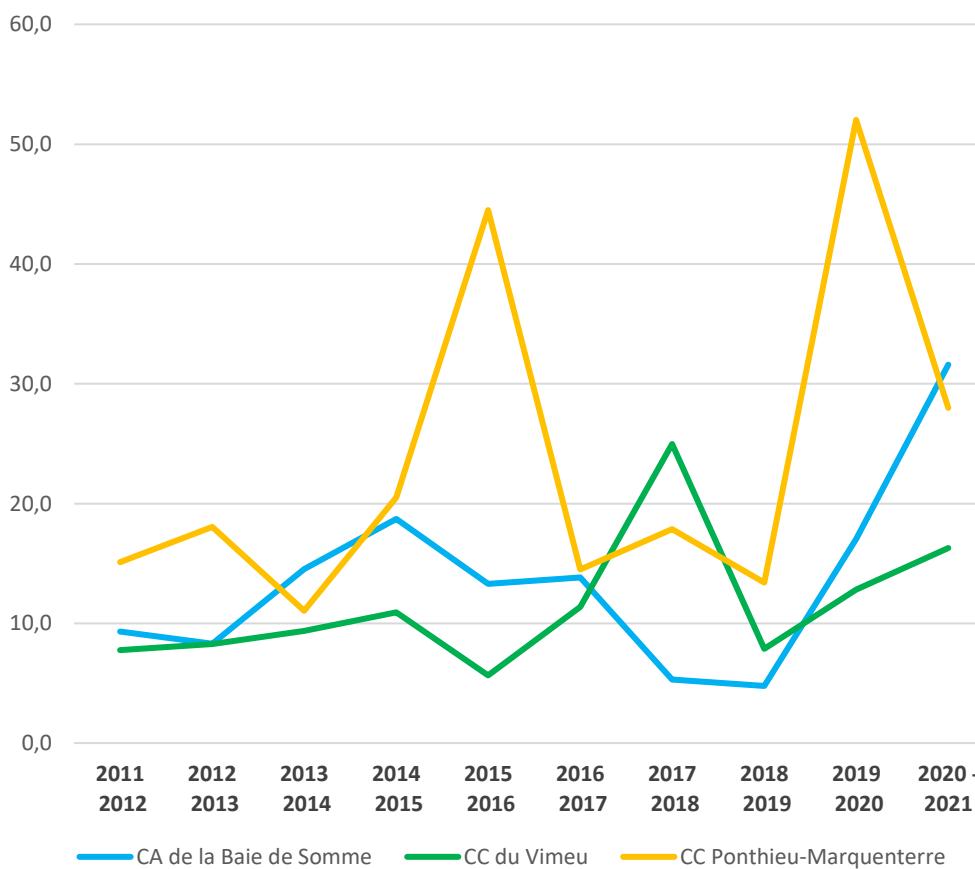
Répartition de la consommation foncière par EPCI

Source : Cerema



Rythme de consommation foncière en hectares par EPCI

Source : CEREMA

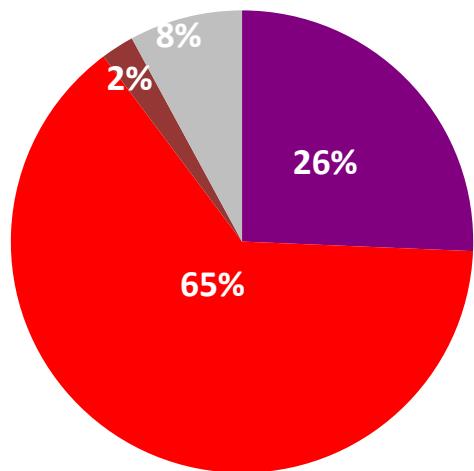


Destination des hectares consommés

→ Une majorité d'hectares consommée pour de l'habitat

Répartition de la consommation foncière par vocation

Source : Cerema

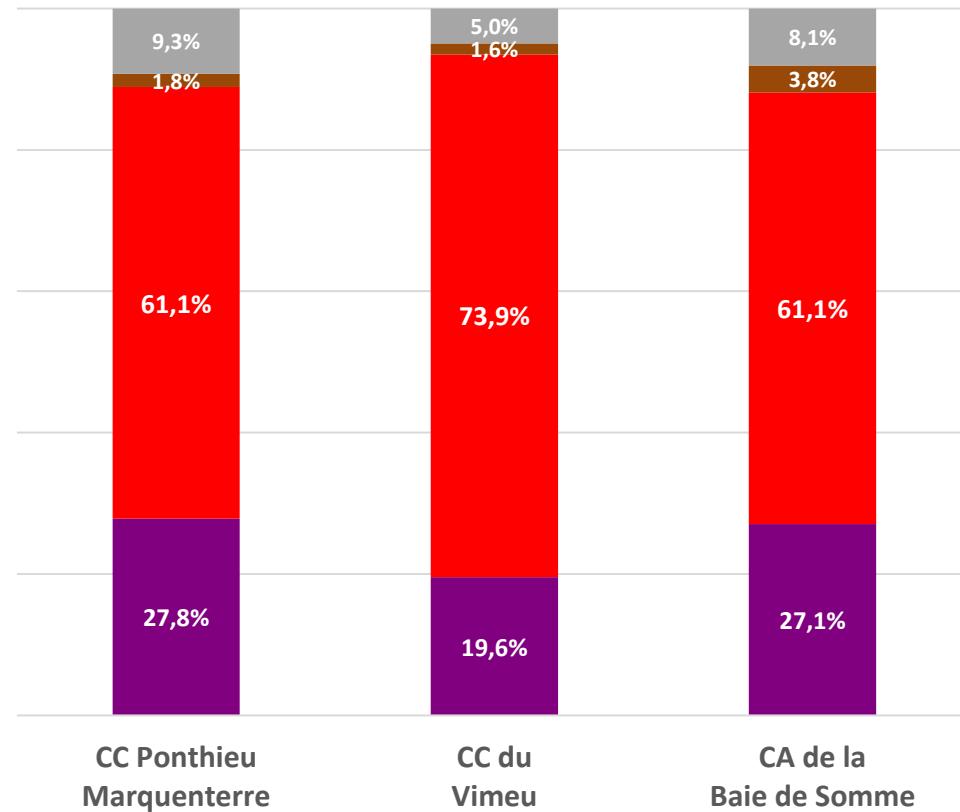


■ Activité ■ Habitat ■ Mixte ■ Inconnue

Répartition des vocations par EPCI (2011-2020)

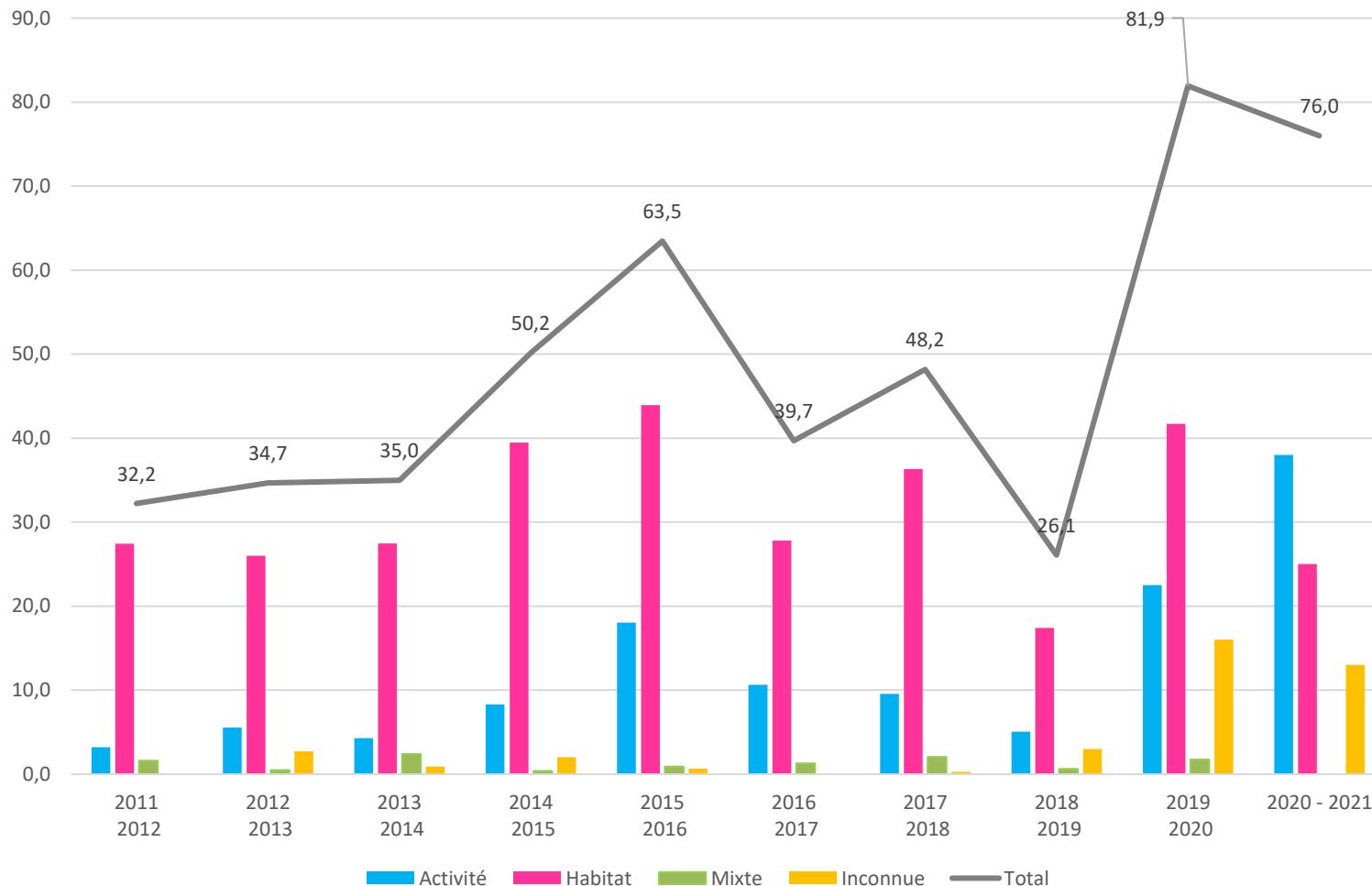
Source : Cerema

■ Activité ■ Habitat ■ Mixte ■ Inconnue



Rythme de consommation par destination

Evolution de la consommation de l'espace sur Baie de Somme 3 Vallées entre
2011 et 2020 par type, en hectares
Source : Cerema





Scénarios de population et de production de logements pour 2040

Rappel des tendances d'évolution Population et logements

Taux de variation annuel de la population entre 1999 et 2019 :

CCPM : 0,30%

CCV : 0,003%

CABS : -0,11%

Taux de logements vacants en 2019 :

CCPM : 6,5%

CCV : 8,5%

CABS : 8,2%

Taille moyenne des ménages (une diminution de tendance nationale entre 1999 et 2019) :

CCPM : 2,55 > 2,29

CCV : 2,63 > 2,28

CABS : 2,47 > 2,14

Taux de résidences secondaires en 2019 :

CCPM : 39,1%

CCV : 4%

CABS : 16,3%

Scénario « de croissance maîtrisée »

→ *En cours de travail*

HYPOTHÈSES DE TAUX DE CROISSANCE ANNUELLE DE LA POPULATION

POPULATION

- **CABS** : +0%/an (maintien)
- **CCPM** : +0,3%/an
- **CCV** : +0,18%/an

→ Evolution de la population 2019-2040 :

- **CABS** : 47 897 habitants en 2040 **+ 0 habitants**

Stabiliser la population-Recentrage sur l'avant-pays, notamment Abbeville

- **CCV** : 23 188 habitants en 2040 **+ 848 habitants**

Double volonté de rééquilibrage littoral/avant-pays et nouvelle offre de logement sur le Vimeu industriel et ex Vimeu vert

- **CCPM** : 34 336 habitants en 2040 **+ 2 061 habitants**

Maintien du rythme de hausse de la population et de production de nouveaux logements

POPULATION BS3V : 105 421 habitants en 2040 + 2 909 habitants

→ Nombre de logements 2022-2040 :

- **CABS** : **+ 5 122 logements soit 270/an**

- **CCV** : **+ 2 352 logements soit 124/an**

- **CCPM** : **+ 4 398 logements soit 231/an**

LOGEMENTS BS3V : + 11 872 logements soit 625/an



Merci de votre attention